

DM N° 2023 / 17

REPUBLIQUE FRANCAISE  
COMMUNE DE PALAU-DEL-VIDRE

DECISION DU MAIRE  
RELATIVE AU RENOUVELLEMENT DU BAIL PROFESSIONNEL CONCERNANT LA  
LOCATION DE LOCAUX, 5 PLACE DE DE LA REPUBLIQUE

Le Maire de la Commune de Palau-del-Vidre,

VU la délibération du 9 Juillet 2020 au terme de laquelle le Conseil Municipal a délégué au Maire, pour la durée de son mandat, les pouvoirs lui permettant de régler les affaires énumérées à l'article L.2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

Considérant que M. Valentin PARDO, souhaite renouveler la location des locaux appartenant à la Commune et sis 5 Place de la République (RdC), il convient d'établir le bail correspondant,

DECIDE

**Article 1<sup>er</sup>** : de procéder à la signature du renouvellement du bail professionnel pour les locaux sis 5 Place de la République (RdC) appartenant à la Commune, avec M. Valentin PARDO, à compter du 1<sup>er</sup> Septembre 2023, pour une durée de 2 ans, soit jusqu'au 31 août 2025.

**Article 2** : dit que cette location est consentie moyennant un loyer mensuel de 200 €.

**Article 3** : la présente décision sera communiquée au Conseil Municipal lors de la prochaine séance sous forme de donner d'acte.

Un extrait est affiché à la porte de la Mairie.

Expédition en est adressée à Monsieur le Sous-Préfet de Céret.

Fait à Palau-del-Vidre, le 8 Août 2023

Le Maire,  
**Bruno GALAN**

